



RECOMMANDATIONS COMMUNES ISSUES DE L'OBSERVATION DES ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES DU 25 OCTOBRE 2025 EN CÔTE D'IVOIRE

Présentées par :

CRASC CENTRE

CRASC EST

CRASC SUD

CENTRE AHOU

Dans le cadre des élections présidentielles du 25 octobre 2025 en côte d'ivoire des organisations de la société civile (CRASC CENTRE, CRASC EST, CRASC SUD et CENTRE AHOU ont conduit des missions d'observation électorale sur tout l'étendue du territoire Ivoirien. Au terme de ces élections, ces organisations décident ensemble de formuler des recommandations aux parties prenante notamment à la CEI afin de la prise en compte dans l'organisation des élections futures.

Nous venons par la présente transmettre nos recommandations communes formulées à cet effet.

N°	Recommandations	Institutions concernées (pour mise en oeuvre)	Instruments internationaux/régionaux
1	<p>Renforcer la formation des agents électoraux à travers des formations complètes et pratiques, afin d'assurer le respect strict des procédures, la mise en œuvre correcte du mode opératoire et l'utilisation efficace des outils de gestion électorale.</p> <p>Il est également essentiel de garantir une compréhension uniforme du rôle et des droits des observateurs, conformément à la législation nationale et aux standards internationaux.</p>	CEI	<p>Déclaration de Bamako, Chapitre IV art. 7.</p> <p>Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, art. 27 et 32.</p> <p>Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, chapitre III, alinéa i.</p> <p>Déclaration de principe de l'observation internationale d'élections, art.12b.</p>
2	<p>Publier de manière systématique les résultats détaillés par bureau de vote. Cette publication permet d'assurer une traçabilité complète des résultats, de faciliter les vérifications croisées par les acteurs électoraux, d'offrir aux citoyens et aux observateurs un accès direct aux données brutes, et de réduire les risques de contestation. En cas de litige, la disponibilité de ces</p>	CEI	Commission de Venise, lignes directrices en matière électorale (2002).

	résultats au niveau le plus désagrégé constitue un outil essentiel pour garantir la crédibilité du scrutin, la transparence et la confiance du public dans les institutions électorales.		
3	<p>Assurer que les lieux de vote soient accessibles pour les personnes à mobilité réduite, en prévoyant des rampes et en évitant les sites en hauteur pour les personnes âgées, enceintes ou en situation de handicap.</p> <p>Mener des campagnes de sensibilisation sur les droits et les besoins spécifiques des personnes handicapées pour augmenter leur participation et représentation dans la vie politique.</p>	CEI	<p>Pacte international relatif aux droits civils et politiques, art. 25 et son observation, paragraphe 12.</p> <p>Convention relative aux droits des personnes handicapées, art. 29.</p>
4	<p>Élargir la période de campagne de sensibilisation avant chaque scrutin, afin de permettre une meilleure appropriation des informations électorales par l'ensemble de la population. Développer des actions de sensibilisation ciblées à destination des groupes les plus vulnérables, notamment en milieu rural, où l'accès à l'information demeure limité. Vulgariser, à travers une diversité de médias, toutes les informations électorales dans les principales langues nationales pour garantir une compréhension inclusive du processus.</p> <p>À long terme, prévoir des activités continues d'éducation civique afin de renforcer</p>	CEI Société Civile Partis Politiques Médias Partenaires techniques/Bailleurs des fonds Gouvernement	Observation générale 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

	durablement la participation citoyenne et la confiance dans les institutions électorales.		
5.	<p>À court terme, renforcer les mécanismes de lutte contre la désinformation en accroissant les moyens logistiques et techniques dédiés à la vérification en temps réel des fausses informations durant les scrutins, et mettre en place un dispositif de réaction rapide capable de corriger et de diffuser immédiatement des informations fiables.</p> <p>À long terme, promouvoir de manière systématique l'éducation aux médias, en particulier auprès des jeunes et des femmes, afin de renforcer leur capacité à identifier les contenus manipulés, à comprendre les sources d'information et à développer un esprit critique face aux narratifs trompeurs.</p>	HACA ANP CEI Médias Partenaires techniques/Bailleurs des fonds Gouvernement Ministère de la Communication	Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, art 10 PIDCP-Le pacte international relatif aux droits civils et politiques Art 19

Pour le CRASC CENTRE

CRASC
Directeur Exécutif du Centre Régional
d'Appui à la Société Civile Centre

Directeur Exécutif

04/12/2025

Pour le CRASC EST



Président du Conseil d'administration

04/12/2025

Pour le CRASC SUD



Président du Conseil d'administration
04/12/2025

Pour le CENTRE AHOU



Dre Anne-Nadège ASSAHON
Présidente du Centre
Coordonnatrice du projet
« Regards Croisés »
04/12/2025